

Kigali: Des responsables administratifs et sécuritaires de Ruyigi ont menacé Jean-Claude Nshimirimana, journaliste à la radio privée Isanganiro, de poursuites judiciaires pour trouble à l'ordre public et de 12 mois d'emprisonnement s'il publiait d'autres informations relatives à cette province de l'Est du Burundi.

Reporters sans frontières (RSF), organisation internationale de défense de la liberté de presse, demande aux autorités de laisser le journaliste exercer librement.

Le correspondant local de la radio privée Isanganiro, Jean-Claude Nshimirimana, a été convoqué, le 7 février, par le gouverneur de Ruyigi, dans l'Est du Burundi, qui l'a sommé de ne plus publier d'informations relative à cette province sous peine d'être poursuivi pour trouble à l'ordre public et de 12 mois d'emprisonnement. La veille, le journaliste avait diffusé un reportage sur le mécontentement des enseignants et directeurs d'école de Ruyigi contre le paiement d'une contribution supplémentaire pour financer les élections générales de 2020 au Burundi.

"Ces menaces sont totalement inadmissibles. Les autorités de la province de Ruyigi ne peuvent censurer un journaliste au prétexte que son reportage ne leur convient pas. C'est une mesure manifestement abusive qui vise à museler la presse et à priver la population burundaise de son droit à être informée. Les journalistes ne sont pas des facteurs de trouble à l'ordre public mais de simples messagers. Informer n'est pas un crime!" a déclaré RSF, une ONG basée à Paris.

D'après le témoignage de Jean-Claude Nshimirimana, le gouverneur de Ruyigi et le chef local du Service national de renseignement lui ont demandé de leur révéler les noms des enseignants qui se sont opposés aux contributions volontaires. Mais pour le gouverneur, le correspondant d'Isanganiro a attribué des propos mensongers aux autorités et son reportage "vise à déstabiliser le pays".

Le Burundi occupe la 160ème place sur 180 dans le Classement mondial 2017 de la liberté de la presse de RSF. (Fin)